

**DECISION DU MAIRE**

*Par délégation du Conseil Municipal, en application de la délibération du 3 juillet 2020  
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Numéro décision	Objet
<b>D2024-071</b>	<b>Contrat d'engagement de technicien son pour le spectacle « La Valse Du Marcassin » le 16 mars 2024 et le 17 mars 2024.</b>

Le Maire,

Vu la programmation de la saison culturelle 2023-2024,

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : De signer le contrat d'engagement de technicien avec Monsieur CHATELET Adrien, à l'occasion du spectacle « La Valse Du Marcassin », le 16 mars 2024, pour une durée de 9h00 et le dimanche 17 mars 2024, pour une durée de 10h00, à l'Espace Culturel Louis Aragon, 22 rue Victor Hugo 71230 Saint-Vallier.

Article 2 : La rémunération totale pour une durée de 19h00, s'élève à 318,06 € brut, soit 231,95 € net à verser au salarié.

Article 3 : La mairie prendra en charge les frais de restauration pour 1 personne :  
- Le repas du soir du 16 mars 2024,  
- Le repas du midi du 17 mars 2024,  
- Le repas du soir du 17 mars 2024.

Article 4 : Le Directeur Général Des Services est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Saint Vallier, le 14/02/2024

Le Maire,

Alain PHILIBERT

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 071-217104868-20240314-D2024\_071-CC

